

[www.mp74.fr](http://www.mp74.fr)

# MP74

MARCHES  
PUBLICS  
74

BULLETIN  
N°23  
FEVRIER 2016

Association des Maires, Adjoints, Présidents d'EPCI et Conseillers Généraux de Haute-Savoie

Adm74 ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

MARCHES PUBLICS CMP 2006 ENTREPRISES L'ASSOCIATION PRATIQUE

ACHETEURS

Accès à votre compte

JOUE

BOAMP 2012

ENTREPRISES

Accès à votre espace

Alerte sur les publicités et retraits de DCE (gratuit) : donnez votre Email

Alerte & DCE

Restitution de votre mot de passe

Vous avez des difficultés, consultez la page : [support](#)

Désabonnement : Connectez-vous avec vos codes, puis allez sur GESTION / Mon Profil et sélectionnez "Je souhaite uniquement retirer des dossiers..." ; pour supprimer complètement votre fiche, faites GESTION / Désinscription.

L'Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de la Haute-Savoie : PUBLICATION ET DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

ACCES LIBRE AUX ANNONCES

Nature :  Toutes  Travaux  Services  Fournitures

Mot-clé :

Rechercher Recherche avancée

GAGNEZ DU TEMPS 100% DEMAT ECONOMIE & EFFICACITE

Alerte gratuite sur la publication des appels d'offres !

AWS-Achat et le Dauphine-legates vous offrent un service d'alerte automatique gratuit sur les avis publiés par ses adhérents acheteurs publics ou privés. Vous recevrez un courriel personnalisé quotidien si des avis correspondent à vos critères, de plus cette inscription créera votre "Espace Entreprise" avec des services complémentaires pour suivre vos appels d'offres.

Inscription à la veille automatique (gratuit)

Assistance aux entreprises (si vous avez une difficulté)

Accès aux avis restreints (si vous êtes admis sur un appel à candidature)

AWS-Achat : Dématérialisation des Achats et Profil d'Acheteur.

Avec l'arrivée des nouvelles obligations au dessus de 90.000 Euros au 1er janvier 2012, il est temps de se poser la question de quelle stratégie adopter pour dématérialiser vos achats, et votre correspondance avec les candidats.

En période de crise, avec AWS, découvrez comment :

- Améliorer votre publicité, et donc les offres obtenues, tout en réduisant sensiblement votre budget de publicité,
- Réduire vos délais, tant au moment de la mise en concurrence, qu'à celui de la notification,
- Réduire vos frais et vos tâches d'affranchissement, de reprographie, et de consommables.

Consultez-nous via le formulaire suivant...

Pour demander l'ouverture de votre compte (à l'intention des acheteurs...)

AWS Mentions Légales Contact

## Augmentation des seuils européens de passation des marchés publics au 1er janvier

Le [décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015](#), publié le 31 décembre 2015, modifie le montant des seuils de procédure formalisée pour la passation des marchés publics et de certains contrats relevant de la commande publique, conformément aux règlements (UE) n° 2015/2340, n° 2015/2341 et n° 2015/2342 de la Commission du 15 décembre 2015 modifiant respectivement les directives 2009/81/CE, 2004/17/CE, 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés, publié au JOUE du 16 décembre 2015.

A compter du 1er janvier 2016, les seuils de procédure formalisée des marchés publics sont relevés à :

- ✓ 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- ✓ 418 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices et pour les marchés de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité
- ✓ 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concessions.

NB : Ces seuils sont mis à jour par la Commission européenne tous les deux ans pour tenir compte de la fluctuation des cours monétaires.

- Les seuils de procédure ont été actualisés sur la plateforme [mp74.fr](http://mp74.fr) début janvier.

## La publication annuelle des marchés publics (article 133 du code des marchés publics)

### ➤ La publication de la liste

Au cours du premier trimestre de chaque année, la collectivité publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Les marchés conclus en 2015 doivent être recensés **avant le 31 mars 2016**.

Cette liste est établie dans les conditions définies par un [arrêté du 21 juillet 2011](#).

Une **totale liberté est laissée aux collectivités quant au choix du support** de publication de cette liste.

Dans un souci d'économie, la publication sur les sites internet de ces collectivités (ou les profils acheteurs, tel que [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr)), lorsque de tels sites existent, peut être privilégiée (*JO Sénat, 14 juillet 2005, question n° 17618, p. 1903*).

### ➤ La publication de la liste sur MP74

- ✓ Connectez-vous sur le site [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr) et identifiez-vous,
- ✓ Sélectionnez la rubrique 'Suivi' / 'Rapport 133 : Publication',
- ✓ Remplissez le champ 'Année' et sélectionnez votre tableau à l'aide du bouton 'Parcourir' dans le champ 'Pièces jointes',
- ✓ Enregistrez en cliquant sur 'Sauvegarder', la publication de votre rapport est alors en phase 'préparation',
- ✓ Publiez votre rapport en cliquant sur la flèche 'Etape suivante', cliquez sur la ligne n°3 de la liste des options : 'Publier votre rapport'.

Rapport d'attribution 133

Références	Année	Objet	
RA2015-809	2015	Rapport d'attribution annuel selon l'article 133 du Code des Marchés Publics.	PRE RA 133

Ce rapport d'attribution est à l'étape "PRE", à ce stade vous pouvez faire les actions suivantes :

1. [Modifier le rapport](#)
2. [Supprimer le rapport](#)
3. [Publier le rapport](#)

La liste sera accessible par les entreprises depuis le bouton 'Rechercher' sur le site [mp74.fr](http://mp74.fr) puis en sélectionnant 'Rapport d'attribution' dans la liste.

### ➤ La production du rapport depuis MP74

Si vous avez publié sur la plateforme un avis d'attribution pour tous vos marchés publics de 2015 supérieurs à 20 000 euros, la liste est alors établie automatiquement et accessible dans la rubrique 'suivi'/'Rapport 133 : Production'. Pensez-y pour 2016 !

**La publication du rapport 133 est gratuite sur mp74.**

### Rappel :

Marchés en dessous de **25.000 Euros** : pensez à utiliser les **demandes de devis** sur MP74 depuis Créer/D.Devis

Si vous ne trouvez pas cette option, contactez nous !

### Invitation d'entreprises sur mp74

Depuis le menu Outils / Entreprises / Invitation, vous pouvez inviter une entreprise à s'inscrire sur mp74.

*Pour consulter les entreprises inscrites, accédez au menu outils / entreprises / base AWS-fournisseurs.*

Retrouvez par code CPV, ville ou Raison sociale la liste des entreprises inscrites...Invitez - les à inscrire si elles ne sont pas référencées.

## Le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Le Document Unique de Modèle Européen (DUME) qui vise à la simplification des procédures de marchés publics, a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 6 janvier.

Le formulaire type incarnant le DUME figure en annexe 2 du règlement d'exécution (UE) 2016/7. Il fait 13 pages et se décompose en six parties :

- ✓ Partie I. Informations concernant la procédure de passation de marché et le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice.
- ✓ Partie II. Informations concernant l'opérateur économique.
- ✓ Partie III. Critères d'exclusion.
- ✓ Partie IV. Critères de sélection.
- ✓ Partie V. Réduction du nombre de candidats qualifiés.
- ✓ Partie VI. Déclarations finales.

Le DUME doit ainsi servir de déclaration unique servant de preuve afin de « remplacer toutes les déclarations sur l'honneur » et de « supprimer l'obligation de produire un nombre important de certificats ou autres documents relatifs aux critères d'exclusion et de sélection », explique le texte de la Commission européenne.

- Télécharger [la fiche pratique](#) ou retrouvez la sur notre site.

## Chargement des pièces du DCE avec JAVA ou protocole HTML

Vu les problèmes liés aux mises à jour et la non compatibilité de JAVA avec certains navigateurs, AWS a développé une autre solution pour le téléchargement de vos DCE, à savoir l'utilisation du mode html.

Dans l'onglet pièces lors de la rédaction de vos AAPC, vous aurez maintenant le choix entre JAVA et HTML. Le bouton 'Ajouter' ou 'Modifier' a été renommé en '**CHARGER**'.

CHARGEMENT DU DCE DEMATERIALISE ET CONDITIONS D'ACCES

Vous avez la possibilité d'utiliser la méthode JAVA ou HTML pour charger le DCE.  
En utilisant la méthode HTML, vous ne pourrez sélectionner qu'un seul fichier à charger, il vous faut donc créer un fichier compressé (ZIP) si vous souhaitez mettre plusieurs fichiers.  
Par la méthode JAVA, la sélection d'un répertoire reste toujours possible.

Pièces   Java  HTML

Règlement Consultation  
Dossier DCE Unique ou Pièces communes  
Dossier Plans

L'utilisation de JAVA est toujours à privilégier car elle est plus fonctionnelle et plus sécurisée.

Le mode HTML peut être utile si vous n'avez pas la dernière version de Java, ou si votre navigateur ne supporte pas Java.

Le mode 'html' vous imposera néanmoins de compresser vos fichiers au préalable, afin que pour chaque ligne du DCE, vous présentiez un fichier déjà zippé. Si votre accès au réseau est très performant, le mode 'html' sera plus rapide pour les DCE supérieurs à 200 Mo.

*Petite astuce : pour créer un dossier compressé zip, faites un clic droit sur votre dossier puis envoyer vers / dossier compressé.*

### Formation utilisateur

*Si vous souhaitez participer à une session initiale à l'utilisation de la plateforme, merci de nous communiquer votre nom et prénom par email. Des sessions par groupe de 7 personnes seront à nouveau organisées dans nos locaux.*

### Contacts utiles

Association des Maires de Haute-Savoie  
58 Rue Sommeiller  
74000 Annecy  
[maires74@maires74.asso.fr](mailto:maires74@maires74.asso.fr)

Responsable WebConcept,  
Céline MATHIEU  
Juriste, Morgane MAGNIER  
[marchespublics@maires74.asso.fr](mailto:marchespublics@maires74.asso.fr)

**Retrouvez-nous sur Internet !**

[www.maires74.asso.fr](http://www.maires74.asso.fr)